



Stationnement lors d'un contrôle routier

Par **Nathanais**, le **04/08/2008 à 11:25**

Bonjour,rnrnNous avons été contrôlés (papiers, assurance,...) par la police en plein milieu d'un rond-point. Le policier qui nous avait demandé de nous arrêter nous a en effet fait stationner dans le rond-point tout au long du contrôle. rnVu le caractère de dangerosité de cet "emplacement de stationnement", est ce normal ? puis-je contesté légalement le PV (pour retard de controle technique) ?rnrnVous en remerciant par avance,rnCordialement.rnND

Par **Tisuisse**, le **04/08/2008 à 18:38**

L'emplacement du véhicule, même si vous le considérez comme "dangereux" n'annule nullement l'infraction qui vous est reprochée. Aucune contestation possible du PV sur ces bases.rnrnJe signale qu'un véhicule arrêté sur un rond-point par les FDO n'est pas rare. Les Forces De l'Ordre sont seules juges de l'endroit où le véhicule doit être arrêté pour verbalisation du conducteur.